

Le six Septieme de la republique française
 et le vingt huit Juin 1792, moi Jacques François
 Joseph Vesebre agent municipal de Vivernes
 J'ai publié ce jourd'hui à heure de midi, devant
 la porte principale et extérieure de la maison
 commune de Vivernes que Jean Baptiste
 Vasseur age de dix huit ans domicilié à
 Vivernes fils légitime de Jean Baptiste
 Journalier et de sa femme Marie Marguerite,
 Viviez d'une part
 et Marie Marguerite de l'autre age de vingt
 six ans fille légitime de son vivant Joseph
 et d'encre vivante Marie Catherine Hubant
 domiciliée l'une et l'autre à Vivernes d'autre
 part
 Entendoient faire rédiger l'acte de leur
 mariage selon la loi du fruit. dor
 dernier et dans les formes prescrites par
 celle du 20 Juin 1792 et qui en exécution
 de la meme loi fut officiel. la présente
 publication, par extrait à la principale
 porte de la maison commune de la

PU.1798.12.18

PU.07.FM.28

L'an septieme de la république française
et le vingt huit frimaire, moi jacques françois
joseph lefebvre agent municipal de wizernes
ai publié ce jourd'hui à heure de midi, devant
la porte principale et extérieure de la maison
commune de wizernes que jean baptiste
Vasseur âgé de dix huit ans domicilié à
wizernes fils légitime de jean baptiste
journalier et de feu marie marguerite
viviez d'une part
et marie marquerite delattre agée de vingt
six ans fille légitime de feu vincent joseph
et d'encre vivante marie catherine hebant
domiciliée l'une et l'autre à wizernes d'autre
part
entendoient faire rédiger l'acte de leur
mariage selon la loi du fructidor
dernier et dans les formes prescrites par
celle du 20 7bre 1792 et j'ai en exécution
de la meme loi fait afficher la présente
publication, par extrait à la principale
porte dela maison commune de la